

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	07.10.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	15.10.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24.

Le quatorze octobre deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. **Claude PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, M. Frédéric **WATTEBLED**, Mme Patricia **DUFOUR**, Mme Helen **ACE**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT**, M. Fabrice **MICHELET**, Mme Annie **GONNORD**, Mme Amanda **HOLMES** ainsi que et M. Alain **HURIEZ** et Mme Marie **KOHLER** non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie **ROBION**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 16 Septembre 2024.

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet présente ce dossier

- PLUIH : réunion 4 novembre à Brioux sur Boutonne
- Délibération du Conseil Communautaire Mellois en Poitou : FPIC pour droit commun : 29 262 € pour Chef-Boutonne - Part EPCI : 778 633 €
- Part communes membres : 620 490 €
- Avis défavorable parc éolien Valdelaume-La Forêt de Tessé-Lorigné
- Avis favorable sur parc photovoltaïque au sol à Limalonges

À la question de Christelle Biet et Sophie Robion sur la cohérence de ce projet avec le travail en cours sur le PLUIH et les zones d'accélération énergie renouvelable, Monsieur le Maire répond que la possibilité d'installer ce parc se fera dans le cadre du droit commun, sans bénéficier des zones d'accélération qui ne sont pas encore officialisées.

- Avis défavorable concernant le projet agrivoltaïque d'Asnières en Poitou

L'intégralité de chacun des rapports d'activité a été transmise aux élus avec la convocation à la réunion.

CDC MELLOIS EN POITOU - RAPPORT D'ACTIVITES 2023 GESTION DES DECHETS

Fabrice Michelet présente ce dossier

Monsieur le Maire fait une présentation très synthétique de ce rapport et commente quelques données :

Résultats 2023 – Évolution des DMA



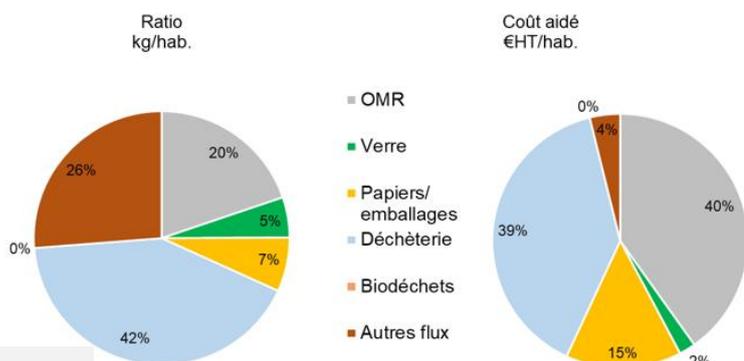
Entre 2010 et 2023
 - 25 % des OM
 + 140 %
 d'emballages

QUANTITÉ (en kg par habitant)	Base 2010	2020	2021	2022	2023	ÉVOLUTION 2020/2023	ÉVOLUTION 2022/2023	ÉVOLUTION 2010/2023
Population de référence		48 168	47 857	47 614	47 387			
OM	210,73	183,22	178,69	165,64	158,06	-13,72%	- 4,57 %	- 24,99 %
Emballages	16,63	22,81	25,90	33,66	39,94	+75%	18,66 %	140,17 %
Papier	26,23	18,49	21,11	18,86	15,20	-17,79%	- 19,41 %	- 42,05 %
Verre	29,97	40,80	40,98	43,28	41,37	+1,40%	- 4,41 %	38,04 %
OMA	291,56	265,31	266,68	261,44	254,57	-4,05%	- 2,63 %	- 12,69 %
Déchèteries (hors gravats)	194,66	302,98	379,13	317,48	334,71	+10,47%	+ 5,42 %	+ 71,95 %
DMA (hors gravats)	486,22	568,28	645,78	578,93	589,28	+3,70%	+ 1,79 %	+ 21,20 %
Gravats	265,61	103,52	205,86	223,61	115,45	+11,52%	- 48,37 %	- 56,53 %
DMA (avec gravats)	557,17	671,80	851,66	836,06	691,83	+2,98%	- 17,25 %	24,17 %



Entre 2010 et 2023
 + 71% DÉCHETS
 DE DÉCHÈTERIES

→ Le PLPDMA et le nouveau mode de collecte permettent l'atteinte de objectifs fixés en termes de baisse des OM et d'augmentation du tri des emballages.
 → Les enjeux pour les années à venir concernant les déchets de déchèteries.



Des solutions pour produire moins de déchets, sont progressivement mises en place :

- Subventions à l'achat de broyeur
- Location de broyeurs à moindre coût,
- Mise à disposition des broyeurs pour les communes
- Service de broyage à domicile.

Une communication en sera faite auprès des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de communes Mellois en Poitou

CDC MELLOIS EN POITOU - RAPPORT D'ACTIVITES 2023 ASSAINISSEMENT

Fabrice Michelet présente ce dossier

Monsieur le Maire fait une présentation très synthétique de ce rapport et commente quelques points :

	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés domestiques	11 274	11 445	11 078
Total des volumes facturés aux abonnés (m ³)	1 001 343	987 123	910 298
Eaux traitées STEP (m ³)	1 363 507	1 099 273	1 620 338
Pluviométrie (mm)	760	625	1150

la différence est liée à la mise à jour de la base de données

- Arrivées d'Eaux Claires Parasites → Pluviométrie
- Utilisation de forages non déclarés

Plus de 41% du volume est traité sans être facturé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

CDC MELLOIS EN POITOU - RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Fabrice Michelet présente ce dossier

Les élus ne formulent aucune remarque ou question, quant à ce rapport.

Christelle Biet souhaite cependant, souligner qu'il serait intéressant et cohérent de donner un sens politique en matière d'alimentation dans l'ensemble des établissements scolaires respectivement gérés par la CDC MP, le Département et la Région.

M. le Maire partage le souhait mais indique que ce sera très difficile, compte tenu des règles des marchés publics et du nombre d'entreprises locales pouvant répondre à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant que ce rapport n'appelle aucune remarque particulière, prend acte du rapport annuel de l'activité 2023 de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Annie Gonnord présente ce dossier

La commission « Animations » réunie le 8 Octobre, a évoqué les fêtes de fin d'année et notamment l'organisation du marché de Noël 2024 qui sera assurée par le Foyer Culturel de Chef Boutonne, sur sollicitation de la commune.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de convention destinée à formaliser le partenariat entre la collectivité et le Foyer Culturel,
- Autorise la signature de ladite convention qui stipule notamment le versement d'une aide de 500€ à l'association.

EDF - ENEDIS - RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Fabrice Michelet présente ce dossier

Quelques repères :

- Longueur totale aérien BT : 18 196 m (- 0,1 %)
- Longueur totale souterrain BT : 15 023m (+0,5%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 685 m (0%)
- Longueur totale souterrain HTA : 13 471 m (+22,4 %)
- Nombre de poste HTA / BT : 35 (0%)

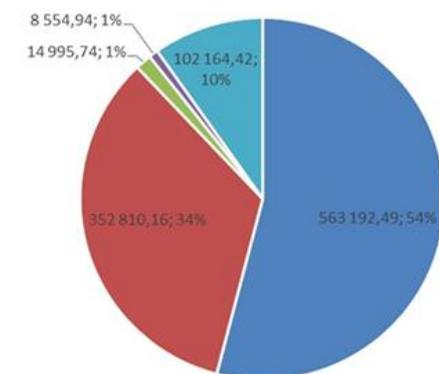
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant que ce rapport n'appelle aucune remarque particulière, prend acte du rapport annuel de l'activité 2023 de Enedis

SIVU SYNDICAT DE VOIRIE LA BOUTONNE RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Christian Aubert présente ce dossier

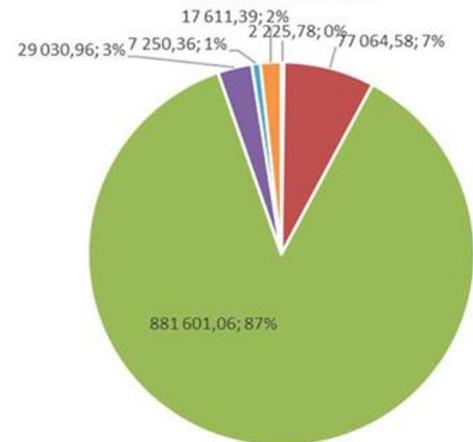
Quelques données sont commentées :

Budget général - Résultats 2023 - Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Amortissement & charges except

Budget général - Résultats 2023 - Recettes de fonctionnement



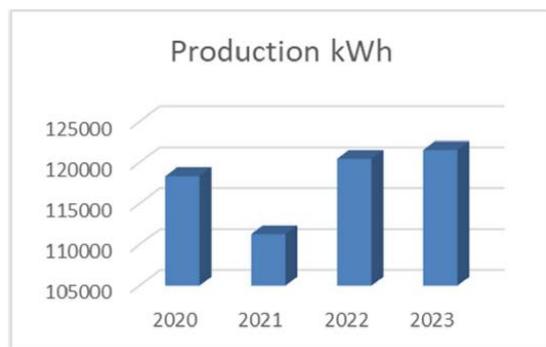
- Atténuation de charges
- Prestations
- Contributions
- Autres produits de gestion
- Produits exceptionnels
- Amortissement subventions

Un rappel est fait sur la détermination des contributions des communes représentant pour Chef Boutonne en 2023, 130 954€ : 50% liés à la longueur de chemin, 10% liés à la DGF et 40% liés au Potentiel Financier et aux AC

L'activité 2023, malgré un automne très pluvieux, s'est déroulée à peu près normalement :

- Les chantiers de voirie ont tous été réalisés conformément au planning
- Seules quelques prestations de fin d'année n'ont pu être honorées.

L'activité photovoltaïque des 3 installations :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant que ce document n'appelle aucune remarque particulière, prend acte de ce rapport d'activité du Sivu Boutonne 2023.

Il est demandé si le SIVU aurait pu répondre au besoin de la collectivité et ainsi éviter l'achat de la minipelle. Christian Aubert répond qu'un achat de matériel est lié à un besoin de plusieurs communes adhérentes au SIVU, ce qui n'était pas le cas de la minipelle correspondant spécifiquement à un besoin de la commune de Chef-Boutonne.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE CREZIERES ET LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE

Christian Aubert présente ce dossier

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Crézières a sollicité la commune pour que des travaux d'entretien d'élagage et débroussaillage de haies, curage de fossés, entretien de la voirie (sablage...) puissent être réalisés, sur le linéaire remembering de l'AFAF.

Afin d'étudier leur demande, la commune a demandé au SIVU de chiffrer ces travaux qui consisteraient à déraser les accotements et à sabler le chemin en calcaire avec compactage sur la base des tarifs appliqués aux communes.

Après plusieurs rencontres avec Monsieur Roland Berton le Président de l'AFAF, les conditions ont pu en être envisagées. Des travaux pourraient être programmés dès la fin d'année 2024.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la convention permettant à la commune d'intervenir, sur demande de l'AFAF sur le périmètre remembering de Crézières (convention acceptée par l'AFAF par délibération en date du 17 septembre 2024) et en autorise la signature

CONVENTIONS POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 79

Fabrice Michelet présente ce dossier

Les élus sont invités à renouveler la convention d'utilisation des équipements couverts et non couverts du complexe sportif Jacques Courivaud, par les élèves du Collège François Truffaut en tenant compte de clauses uniformes pour l'ensemble des structures du département et de tarifs plus ajustés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide les clauses de chacune des 2 conventions prévoyant respectivement une participation du Conseil Départemental de 3.5€ de l'heure d'utilisation des terrains et espaces ouverts et de 8€ de l'heure d'utilisation du gymnase par les collégiens

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec le Conseil Départemental.

Nicole BETTAN en charge du développement

- rappelle à l'assemblée que le contrôle « Petites Cités de Caractère » par l'association de Nouvelle Aquitaine, a eu lieu le 8 Octobre prochain (la décision sera connue en décembre)
- souligne la réussite de la 1^{ère} édition « Dimanche de caractère » qui a réuni 25 personnes. Le public a pu découvrir le Moulin de Pouvareau et les 2 églises de Chef Boutonne, présentées par Nathalie Gaillard Cheffe de projet - Pays d'art et d'histoire à la Communauté de Communes Mellois en Poitou. La qualité de son intervention a été largement appréciée.

Annie Gonnord en charge de l'animation

- indique que le groupe de travail en charge de l'élaboration du règlement du concours des maisons fleuries 2025, se réunira le 20 Novembre 2024.
 - informe l'assemblée d'un récent rendez-vous avec Monsieur Fleury Président de l'association PECH, au cours duquel il a indiqué vouloir arrêter cette présidence. Des questions se posent bien sûr notamment quant à la pérennité de la pêche dans l'étang si l'association s'arrêtait. Les pêcheurs seront appelés à une prise de conscience face à cette éventualité.
- Monsieur le Maire rend hommage au dévouement de Monsieur Fleury et de l'association qu'il préside depuis 20 ans et les remercie pour le travail accompli.

Angélique Boursier en charge du journal municipal indique que l'édition du 3^{ème} trimestre est en cours de montage pour permettre une distribution vers la Toussaint.

Sophie Robion en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que :

- Stéphanie Michels qui n'a pas souhaité poursuivre son contrat, après son mois d'essai, sera remplacée par Mme Nathalie Lalleman pour les mêmes missions.
- Pascaline Ricard, Claudine Vidault et Patriciat Domain sont actuellement en arrêt de travail
- des candidatures sont reçues pour le Poste de Responsable Culture et Communication

Patrick PETIT en charge des travaux communaux dresse la liste des travaux en cours et notamment : installation de panneaux - remplacement de 2 chauffe-eaux dans les logements communaux - travaux sur le logement communal de Tillou – travaux en régie pour la rénovation de la Salle Raymond Quiard – début des travaux sur la toiture des services techniques.

La Commission Patrimoine se réunira le 6 novembre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22 heures 20 :

- Les carottages prévus dans l'avenue de l'hôtel de ville avant la réfection, auront lieu du 23 au 25 octobre.
- Création de la commune nouvelle « Sauzé-entre-Bois » réunissant Sauzé-Vaussais, Pliboux, Caunay, Pers et Montalembert.
- La zone de stockage temporaire des déchets inertes, à Tillou, sera être fermée à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Les travaux d'installation de colonnes enterrées sont en cours
- La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est confirmée le 18.11.2024.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le quatorze octobre deux mille vingt-quatre.

Le secrétaire de séance
Sophie Robion

Le Maire,
Fabrice MICHELET